

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 février 2015

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 2529)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL952

présenté par

M. Dussopt, rapporteur

ARTICLE 17 SEPTDECIES

A l'alinéa 233, substituer aux mots :

« d'urbanisme, »,

les mots :

« d'urbanisme ou ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.